

AU MENU

Le point sur : Le nouveau Programme National de l'Alimentation
Mieux comprendre : Quelles actions peuvent être labellisées ?
Quoi de neuf : ANSES / Avis sur les bénéfices nutritionnels des édulcorants intenses - Comprendre l'étiquetage alimentaire : un dépliant FFAS/CLCV - Représentations graphiques complémentaires à la déclaration nutritionnelle : une contribution du FFAS - Avis sur la communication de crise du CNA - Programme Vivons en Forme : premiers résultats sur le surpoids des enfants
Initiatives des industries alimentaires : Une vidéo pour mieux comprendre l'étiquetage nutritionnel - Seconde vague des programmes courts « les défis d'Alfridge »

N° 52 / FÉVRIER 2015

page 1

Le point sur...

Le nouveau Programme National de l'Alimentation (PNA)

Suite au vote de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, le 13 octobre dernier, de nouvelles priorités ont été définies pour le programme national pour l'alimentation (PNA) intitulé « faire de notre modèle alimentaire une force pour l'avenir ». Ces priorités ont été présentées officiellement par Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, devant le Conseil national de l'alimentation (CNA) en décembre 2014. Ce nouveau programme s'inscrit dans une perspective pluriannuelle (2014-2017). L'occasion de donner un nouveau souffle à la dynamique enclenchée par le PNA depuis 2010.

L'essence même du PNA est le partenariat avec les acteurs privés, les collectivités territoriales et le monde associatif. L'état intervient comme un « **facilitateur** » et un « **catalyseur** » des initiatives de l'ensemble des partenaires impliqués. Favoriser et encourager l'émergence des actions de terrain, adaptées aux besoins locaux et basées avant tout sur le volontariat des acteurs est l'un des principaux enjeux de ce programme. »

Depuis son lancement le PNA fait le pari d'une approche positive de l'alimentation, dans un contexte parfois moralisateur et culpabilisant, bénéficie d'une bonne image et de la reconnaissance générale de son utilité par les acteurs publics et privés. Avec la

volonté affichée de dépasser et compléter une approche de l'alimentation essentiellement centrée sur la nutrition, le PNA a su porter des messages positifs et fédérateurs, allant dans le sens de la préservation du modèle alimentaire français. Cependant, tout en reconnaissant les acquis indéniables obtenus grâce à la mise en œuvre de ce programme, il a pu être constaté que la diversité et l'hétérogénéité des 86 actions du premier PNA n'ont pas permis de faire émerger un message suffisamment clair et valorisable des objectifs poursuivis.

Pour répondre à ces remarques, formulées à la fois par le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER), et le Conseil national de l'alimentation (CNA), le nouveau PNA a été simplifié et recentré sur des priorités d'actions moins nombreuses et plus fortes.

Les nouvelles priorités de la politique publique de l'alimentation s'articulent ainsi autour de quatre axes :

1. La justice sociale : adapter l'aide alimentaire aux attentes et besoins des populations démunies, développer le don alimentaire et créer du lien social dans ce cadre, améliorer l'offre alimentaire via des accords collectifs, sensibiliser les acteurs publics impliqués dans la restauration collective.

2. L'éducation alimentaire de la jeunesse : mobiliser avec l'éducation nationale, les recteurs et enseignants sur l'importance

de l'éducation alimentaire, créer un centre de ressources éducatives en ligne, sensibiliser les jeunes et étudiants aux métiers de l'alimentation qui recrutent.

3. La lutte contre le gaspillage : diffuser les bonnes pratiques et les initiatives recensées dans le cadre du comité de suivi du pacte national de lutte contre le gaspillage, faciliter les dons de produits ainsi que la promotion d'activités d'insertion par l'activité économique permettant de valoriser ces produits.

4. L'ancrage territorial et la mise en valeur du patrimoine : décliner les 3 axes précédents en actions concrètes au niveau des territoires, favoriser le développement de plateforme d'approvisionnement de proximité, notamment de la restauration collective, valoriser le patrimoine alimentaire grâce aux signes d'identification de la qualité et de l'origine.

La gouvernance a été assouplie et adaptée : au niveau national, le choix est fait d'un mode de pilotage transversal, souple et réactif fondé sur un travail en réseau, associant, pour chaque action, les administrations concernées, mais également l'ensemble des acteurs économiques et associatifs de la société civile. L'animation de ce travail en réseau est assurée par la DGAL. Cette nouvelle gouvernance est déclinée au niveau régional.

Pour en savoir plus : http://alimentation.gouv.fr/IMG/pdf/14_12_11_PNA2_VF-1_cle84dbde.pdf

Mieux comprendre...

Quelles actions peuvent être labellisées ?

Si vous mettez en œuvre, dans une approche multi-partenaire, des outils ou des actions qui entrent dans au moins un des 4 axes prioritaires du PNA, une labellisation "PNA, notre modèle a de l'avenir" des actions peut-être demandée sur la base des lignes directrices établies par la Direction Générale de l'Alimentation.

- ✓ Qui peut déposer une demande de labellisation ?
- Tout organisme à but non lucratif : associations, organismes à caractère public, collectivités... pour l'ensemble de son action.
- Tout organisme à but lucratif ou non, pour

une utilisation plus ponctuelle : sur un outil pédagogique, un site internet pour une action, etc.

- ✓ Que peut-on faire labelliser "PNA" ?
- des supports de communication,
- des outils pédagogiques,
- des formations,
- des livres,
- des sites internet,
- des actions concrètes,
- des animations, des événements...

L'apposition du logo sur des produits alimentaires est totalement exclue.

Une nouvelle identité a été donnée au PNA, grâce à un nouveau logo.



Ce logo sera attribué aux nouveaux dossiers de demande de labellisation, ainsi qu'aux dossiers de demande de renouvellement de labellisation. Pour les détenteurs de l'ancien logo, les outils précédemment labellisés resteront valides dans la limite de deux ans d'attribution. Toutefois, les porteurs de dossiers déjà labellisés qui le souhaitent pourront dès à présent demander à bénéficier du nouveau logo.

Téléchargez le formulaire de demande d'attribution du logo :

http://alimentation.gouv.fr/IMG/pdf/130305_formulaire_de_demande_d_attribution_du_logo_cle0b2f91.pdf

Quoi de neuf ?

ANSES / Avis sur les bénéfices nutritionnels des édulcorants intenses

En juin 2011, l'ANSES s'est autosaisie sur l'évaluation des bénéfices et des risques nutritionnels des édulcorants intenses. Elle a rendu son avis le 9 janvier 2015.

L'ANSES a évalué, les effets propres et en substitution des sucres, des Edulcorants Intenses (EI) autorisés en Europe.

L'évaluation a porté principalement sur les effets de la consommation des EI sur :

- le comportement alimentaire (compensation énergétique) et les préférences alimentaires (développement du goût sucré et habitude au goût sucré) ;
- le poids ;
- le métabolisme glucidique.

L'ANSES a conclu qu'il n'y a pas d'éléments scientifiques permettant d'encourager la substitution des sucres par des édulcorants intenses.

<https://www.anses.fr/sites/default/files/documents/NUT2011sa0161Ra.pdf>.

Comprendre l'étiquetage alimentaire : un dépliant FFAS/CLCV

Le règlement (UE) n° 1169/2011 dit INCO, qui modifie les règles d'étiquetage des produits alimentaires dans l'Union européenne, est applicable depuis le 13 décembre 2014. Le Fonds français pour l'alimentation et la santé, en collaboration avec la CLCV (Consommation Logement Cadre de Vie), ont donc mis à jour leur dépliant "Comprendre l'étiquetage alimentaire" dont la dernière version datait de 2010. Destiné au grand public, il expose de façon

simple la signification des diverses mentions qui composent l'étiquette d'un aliment. Avec notamment un focus sur la nouvelle déclaration nutritionnelle qui devra figurer sur tous les emballages en 2016.

Disponible sur www.alimentation-sante.org, rubrique "L'actualité du FFAS".

Représentations graphiques complémentaires à la déclaration nutritionnelle : une contribution du FFAS

Afin d'apporter son éclairage au moment des débats parlementaires relatifs à la loi de santé, le FFAS a élaboré une contribution sur les dispositifs graphiques d'information nutritionnelle.

Neuf systèmes de représentation graphique ont été analysés et ont fait l'objet de fiches détaillées : GDA (Guideline Daily Amounts) ; Indications de consommation (exemple des biscuits et gâteaux) ; Fréquence de consommation (exemple Aquelle-fréquence de Carrefour) ; My choice ; Keyhole ; Echelle nutritionnelle (rapport du Pr S Herberg) ; Feux tricolores ; Echelle étoilée ; et système SAIN et LIM.

Un tableau comparatif des systèmes et un document de synthèse sont également disponibles.

Télécharger la contribution dans son intégralité sur www.alimentation-sante.org

Avis sur la communication de crise du CNA

Le 11 décembre dernier, le Conseil National de l'Alimentation a adopté un avis sur : "Communication et alimentation : les conditions de la confiance". Ce travail

a été conduit avec l'appui d'experts d'horizons variés : historienne, sociologues, économistes, journalistes, ministères, agences, professionnels, etc.

Cet avis identifie 33 recommandations et invite ainsi à construire une nouvelle communication sur l'alimentation, fondée sur le dialogue et la cohérence entre les discours et les pratiques.

L'avis est disponible au lien suivant : <http://www.cna-alimentation.fr/les-avis/les-avis-classes-parnumero>.

Programme Vivons en Forme : premiers résultats sur le surpoids des enfants

Plus de 250 communes en France s'investissent dans le programme Vivons en Forme (VIF), qui propose aux enfants et aux familles un ensemble d'actions de prévention santé, centrées sur l'alimentation et l'activité physique. Le 12 décembre 2014, les premiers résultats obtenus dans 5 villes du programme VIF étaient présentés. Pour Vitry, Royan et Meyzieu, la baisse de la prévalence du surpoids et de l'obésité des enfants en maternelle et primaire est très importante, allant de 20 à 50% en quelques années. Cette baisse reste notable (13 à 25%) dans des zones moins favorisées de Saint Quentin ou encore à Douchy-les-Mines.

Soutenu par des partenaires privés (Ferrero, Orangina-Schweppes, Fondation Nestlé, Kellogg's), le succès du programme VIF repose sur un travail collaboratif de l'ensemble des acteurs locaux : élus, médecine scolaire, restauration collective, écoles, associations sportives, etc.

Pour en savoir plus : www.vivons-en-forme.org

Initiatives des industries alimentaires

Une vidéo pour mieux comprendre l'étiquetage nutritionnel

Partout en Europe, les consommateurs souhaitent des étiquettes plus lisibles, plus complètes et comparables. La nouvelle législation européenne y contribue. De nombreuses dispositions européennes réglementaient déjà l'information des étiquettes des denrées alimentaires. La nouvelle législation conserve les principes de base et ajoute des mesures qui rendent les étiquettes plus claires et uniformes. Parmi les changements majeurs : la déclaration nutritionnelle sous forme de tableau devient en particulier obligatoire.

L'ANIA a souhaité accompagner l'entrée en vigueur de cette disposition en publiant une vidéo explicative : www.ania.net/reglement-inco

Depuis plusieurs années, le secteur agroalimentaire a également développé un système d'information nutritionnelle volontaire et complémentaire de la déclaration nutritionnelle pour mieux accompagner le consommateur, basé sur des repères nutritionnels journaliers (désormais appelés apports de référence pour un adulte type).

Un site web pédagogique a été élaboré par FoodDrinkEurope afin d'expliquer ce dispositif : www.referencelntakes.eu

Seconde vague des programmes courts « les défis d'Alfridge »

Après les 4 premiers épisodes diffusés lors des vacances de Noël, l'ANIA diffusera durant les vacances de février, 5 nouveaux épisodes

des programmes courts "Les défis d'Alfridge".

Cette série financée par les entreprises agroalimentaires et pilotée par l'ANIA, a été réalisée avec le soutien de l'Union des Annonceurs (UDA), dans le cadre de la charte initiée par le CSA en 2009 visant à lutter ensemble contre l'obésité des enfants.

L'idée est simple : en leur lançant un défi culinaire, dans leur propre cuisine, Alfridge fait (re)découvrir aux enfants et aux parents que la cuisine du quotidien peut être facile, ludique, conviviale, accessible et équilibrée !

Pour en savoir plus : <http://www.ania.net/les-defis-dalfridge>

Prochain numéro : Avril 2015

Pour recevoir cette lettre,

contactez Sylvie Pillon : spillon@ania.net

Fierté, Responsabilité, Ambition